

Séance de conseil municipal du 10 avril 2015
Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert	GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice	REQUET Isabelle
MOREL Nicolas	GRENAT Eric
HAUTEVILLE Jérôme	REQUET Patrick
GUERINEAU Kévin	GALLAY Dany

Membre absent :

DUPONT Frédéric

Secrétaire de séance : Isabelle REQUET

Validation du compte-rendu de la séance précédente

Accord à l'unanimité.

Demande de modification de l'ordre du jour

Procédure à engager pour recouvrement de loyers impayés.

Accord à l'unanimité.

SYANE transfert de compétence

Après débat, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à la nouvelle compétence proposée par le Syane « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Convention de mise à disposition d'un adjoint technique

Monsieur Hervé MERCIER sera mis à disposition auprès de la Communauté de Communes du Haut Chablais pour la période du 11 mai au 11 septembre 2015. Le conseil municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à établir une convention pour cette mise à disposition.

Convention de maîtrise d'ouvrage avec l'AFP

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de gestion des effluents de l'alpage de Tréchauffé doivent être réalisés pour un montant total de 35 594.64 €.

Ces ouvrages sont situés à l'intérieur du périmètre d'intervention de l'AFP LA FORCLAZ – LA BAUME.

Une convention de maîtrise d'ouvrage doit être passée entre l'AFP LA FORCLAZ – LA BAUME et la commune de LA FORCLAZ.

Cette convention a pour objet de confier à l'AFP LA FORCLAZ – LA BAUME le soin de réaliser ces travaux au nom et pour le compte de la commune de LA FORCLAZ.

Accord à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2015

Une présentation est faite des budgets de la commune, de l'eau et assainissement, du CCAS et du bailleur de biens ruraux.

Budget primitif de la commune :

Fonctionnement : 670 875,06 €

Investissement : 479 186,25 €

Budget Eau et Assainissement :

Exploitation : 133 353,60 €

Investissement : 118 154,93 €

Budget Bailleur de biens ruraux :

Fonctionnement : 3 846,04 €

Investissement : 73 314,70 €

Budget CCAS

Fonctionnement : 2 338,23 €

Accord à l'unanimité.

Auberge Le Bois du Cornet

Suite à la consultation pour la location de l'auberge communale Le Bois du Cornet nous avons reçu une proposition. Après entretien avec le candidat, et analyse de son offre, le conseil municipal décide de ne pas retenir cette candidature qui ne correspond pas à ses attentes.

Questions diverses concernant la commune :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un entretien a eu lieu avec Monsieur Vincent REQUET et les avocats respectifs. Ce rendez-vous consistait à convenir d'un arrangement à l'amiable afin de suspendre la procédure de bornage judiciaire engagée par M. Vincent REQUET.

La négociation étant pratiquement impossible, la commune ne peut pas accepter les conditions de la partie adverse.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
GALLAY Gilbert